



Cofinancé par
l'Union européenne



GREIS

Guide de Recommandations pour l'Éthique et l'Intégrité dans le Sport

JANVIER 2024





Cofinancé par
l'Union européenne



Clause de non-responsabilité: Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

Sommaire

Préambule

Partie 1. Les valeurs du sport

- Principes relatifs à tous les acteurs(*) du sport
- Principes relatifs aux sportifs sélectionnés en équipe nationale
- Principes relatifs aux entraîneurs
- Principes relatifs aux juges/arbitres
- Principes relatifs aux dirigeants
- Principes relatifs aux animateurs/commentateurs
- Principes relatifs aux professionnels médicaux et paramédicaux

Partie 2. L'éthique et les déviances comportementales

- Préambule
- Le harcèlement sexuel et sexiste et les agressions sexuelles
- Les discriminations
- Les atteintes à la laïcité
- La parité femmes/hommes
- Les incivilités

Partie 3. L'intégrité

- Préambule
- La corruption
- Les conflits d'intérêts
- Les manipulations/paris illicites/trucages/tricheries
- Le dopage

(*) Remarque : Dans le présent document, le genre masculin a été adopté afin de faciliter la lecture et doit bien entendu être pris au sens générique, ayant donc à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Préambule

Ce « Guide de recommandations pour l'éthique et l'intégrité dans le sport » (GREIS) est le complément obligé de la « Charte d'éthique et de déontologie du sport » propre à chaque pays, pour que tous les acteurs du sport appliquent dans les meilleures conditions et le plus efficacement possible les principes de comportements qui y sont préconisés.

Le sport est ouvert à toutes les composantes de notre société. Des comportements vertueux sont susceptibles de s'y exprimer, mais aussi malheureusement des comportements déviants. Pour promouvoir les comportements éthiques et préserver l'intégrité du sport, chaque acteur du sport doit être capable de les identifier, les expliquer, mesurer leur importance puis d'agir pour les soutenir ou combattre les comportements qui ne le sont pas.

Ce guide d'application répond à cet objectif. Il indique :

- Comment les valeurs éducatives doivent être enseignées et promues pour l'éducation et l'inclusion sociale de chacun(e).
- Comment les déviations comportementales peuvent être évitées et/ou combattues pour favoriser le « mieux vivre ensemble » en société.

Au-delà des actions préventives et correctives qui sont explicitées dans le guide, les actions que chaque acteur du sport doit s'imposer sont proposées sous forme d'un véritable contrat d'engagement personnel.

Vous trouverez donc dans ce guide à la fois le rappel des valeurs fondamentales que le sport véhicule (Chapitre 1) et les principales déviations comportementales qui peuvent également s'y exprimer lors de sa pratique (Chapitres 2 et 3).



Il comprend trois parties :

1. Les valeurs du sport

- Les principes généraux applicables à toutes les personnes physiques et morales, adhérentes aux structures sportives
- Les principes additionnels relatifs aux sportifs sélectionnés en équipe nationale, aux entraîneurs, juges/arbitres, animateurs/commentateurs, dirigeants et professionnels médicaux et paramédicaux

2. L'éthique et les comportements déviants

- Le harcèlement sexuel et sexiste et les agressions sexuelles
- Les discriminations
- Les atteintes à la laïcité
- La non-parité femmes/hommes
- Les incivilités

3. L'intégrité

- La corruption
- Les conflits d'intérêts
- Les manipulations/paris illicites/trucages/tricheries
- Le dopage

Ce guide a pour objectif de pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les acteurs du sport. N'hésitez pas à vous y référer, sans modération.

Par son choix d'être un acteur du sport, chaque adhérent(e) d'une structure sportive doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs du sport que responsable de leur défense et de leur promotion.

Il/elle pourra se référer à ce Guide pour adopter en toute circonstance un comportement en accord avec les préconisations proposées.



1. Les valeurs du sport

Le sport, une école de vie

Porteur de valeurs fondamentales, le sport est un moyen d'éducation exceptionnel, un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion : la lutte contre les discriminations et le soutien à la parité doivent y être promus.

Des valeurs morales personnelles comme la loyauté, le courage, la combativité, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie, et citoyennes comme le respect, la solidarité, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir font du sport une véritable école de vie.



Les valeurs du sport

La loyauté

Le sport est codifié, donc défini par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui est sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun(e) des concurrent(e)s. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

Le courage / la combativité / le dépassement de soi

Le sport est avant tout un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est une exigence. La volonté de vaincre et la combativité en découlent, alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

La rigueur

La recherche de la performance nécessite pour le sportif un investissement personnel rigoureux, qui exige un strict respect des règles qu'il s'est imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

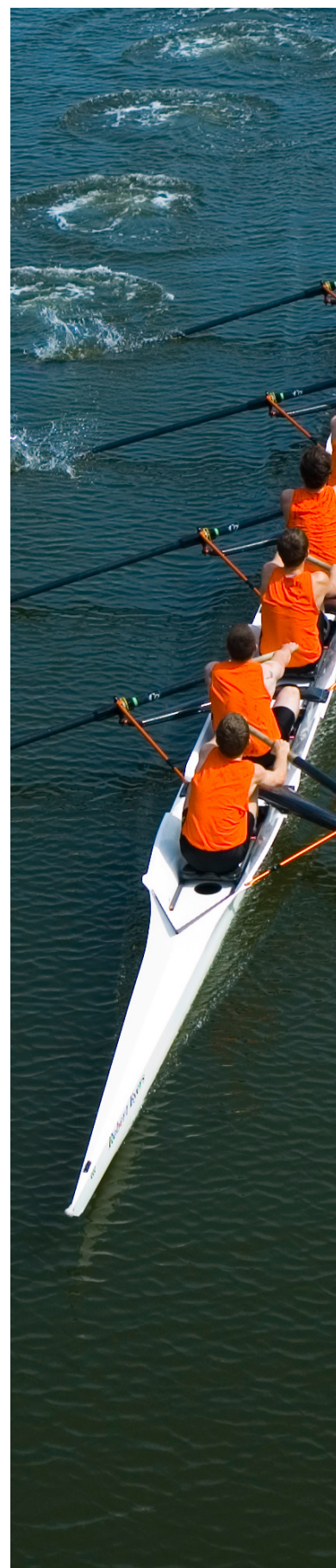
L'autonomie

En compétition, le sportif se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et de faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrète, il atteindra la maturité de toute personne responsable.

Le respect

Le sport doit être respect des autres, comme il est respect de soi-même et de son corps.

Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur, et lui confère dignité et sens moral.



La solidarité / la tolérance

Le sport unit les hommes et les femmes dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances. Dans un monde où les inégalités sont perçues comme de plus en plus criantes, il est école de solidarité, de tolérance et facteur de rapprochement humain, un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

Le plaisir

Le plaisir est un facteur essentiel de la réussite.

Le sport est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements illicites, voire déplacés.



Principes relatifs à tous les acteurs du sport

Tout acteur, adhérent ou non d'une fédération sportive, est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun(e) est appelé(e) à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Respecter les règles

Le sport implique l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique du sport.

La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle est en évolution permanente, car le sport est création. Elle tient compte d'une morale qui fait que le sport est culture humaniste à part entière.

Il faut respecter la règle.

Respecter l'autre

La compétition est avant tout une rencontre où tous/toutes se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'on peut échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, le juge, le public, etc. sont des partenaires indispensables.

Tout manque de respect doit être sanctionné.

Bannir la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun(e). Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par leur diversité, elles offrent à chacun(e) une égale possibilité de les pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'incitation au dopage, qui constitue un délit pénalement réprimé.

Tous les acteurs du sport doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Être maître de soi

Le sport est passion et émotion. Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas pour autant faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la « liberté d'excès » (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion et respecter son propre corps.

Être loyal et fair-play

Le sport est une école de citoyenneté. Ainsi ne peut-on attendre des autres que ce que l'on est prêt(e) à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

Montrer l'exemple

Pratiquer un sport est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif et de femme ou d'homme responsable.

Il appartient à chacun(e) d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

Les sportifs sélectionnés en équipe nationale, les entraîneurs, juges/arbitres, dirigeants, animateurs/commentateurs, professionnels médicaux et paramédicaux sont, en outre, appelés à adhérer aux principes éthiques et aux engagements qui leur sont propres (voir les chapitres correspondants à ces différents groupes).

Principes additonnels relatifs aux sportifs sélectionnés en équipe nationale

Être sélectionné(e) en équipe nationale est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en équipe nationale, le sportif a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs de sa discipline.

En étant sélectionné en équipe nationale, le sportif est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en équipe nationale, le sportif est garant des valeurs de l'équipe nationale : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs du sport, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

En étant sélectionné en équipe nationale, le sportif adhère aux principes généraux et aux principes relatifs aux sélectionnés en équipe nationale du GREIS, qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.



L'engagement des sportifs sélectionnés en équipe nationale

Être courtois et respectueux

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- mon pays et les autres États,
- la Fédération sportive que je représente, toutes les instances fédérales officielles et mon club,
- les autres acteurs du sport national, mais aussi les sportifs et entraîneurs étrangers, les juges/arbitres et dirigeants des fédérations sportives étrangères et des instances internationales, les organisateurs, les représentants des médias, les spectateurs et le public en général,
- les représentants des collectivités publiques nationales ou étrangères et des partenaires privés.

Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, que peut avoir une attitude irrespectueuse dans les/en dehors des stades et autres lieux d'entraînement ou de compétition, aussi bien pour moi que pour les autres.

S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres

Je m'interdis, aussi bien envers les autres acteurs du sport qu'envers toute autre personne :

- de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie

- privée, et de façon générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,
- toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
- toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap, de leurs mœurs et de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée.

S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles du sport tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester, par des actes et en dehors des voies légales, leurs décisions.

Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie

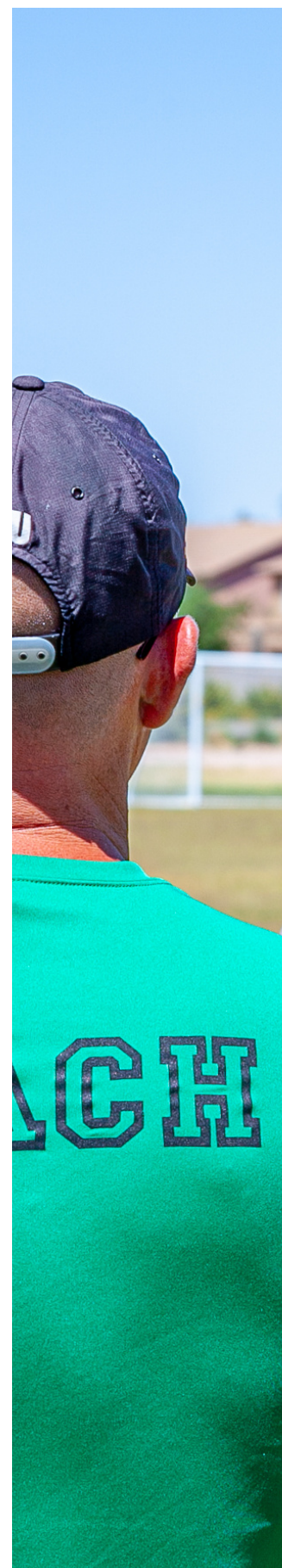
Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption destinée à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

Principes additionnels relatifs aux entraîneurs

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux du GREIS

Être entraîneur

- Être entraîneur, c'est bénéficier, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des sportifs, et qui, en conséquence, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.
- Cette position doit conduire à enseigner les valeurs du sport inscrites dans les principes généraux relatifs à tous les acteurs du sport, à les promouvoir et à les défendre.
- Être entraîneur, c'est vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs du sport, en particulier des autres entraîneurs et des sportifs extérieurs au club ou au groupe entraîné.
- Être entraîneur, c'est, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, être capable de maîtriser toutes les formes de relations avec les sportifs et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.
- Être entraîneur, c'est hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.
- Être entraîneur, c'est accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer aux sportifs.
- Être entraîneur, c'est au-delà de la formation sportive et humaine des sportifs, développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe.
- Être entraîneur, c'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux entraîneurs du GREIS, s'engager à les respecter et à les faire connaître.



L'engagement des entraîneurs

Être exemplaire

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- *des Fédérations sportives nationales, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club,*
- *des autres acteurs du sport national, mais aussi des sportifs et entraîneurs étrangers, des juges/arbitres et dirigeants des fédérations sportives étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des médias, des spectateurs et du public en général,*
- *des représentants des collectivités publiques nationales ou étrangères et des partenaires privés.*

Avoir conscience de son rôle privilégié de guide et d'éducateur

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des sportifs et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du « bien vivre ensemble » au sein du monde sportif. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, de tolérance, d'altruisme et l'esprit d'équipe.

Avoir une attitude loyale et respectueuse vis-à-vis des autres entraîneurs

Je m'astreins à un devoir de réserve vis-à-vis des autres entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressé(e)s et de procéder à ce qui pourrait être considéré comme du racolage.

Être capable de maîtriser les relations affectives avec les sportifs

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en toutes circonstances, des relations affectives excessives avec les sportifs ou d'autres acteurs du sport, et à éviter tout comportement incorrect.

Bannir le dopage et toute forme de tricherie

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs du sport et à combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les sportifs des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé.

Avoir conscience de mon rôle dans la recherche et le développement du sport

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition, et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.